

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 31 mai 2013  
(convocation du 21 mai 2013)

Aujourd'hui Vendredi Trente Et Un Mai Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,  
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel,  
M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc,  
M. GELLE Thierry, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie  
Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude,  
M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, Mme TERRAZA Brigitte,  
M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude,  
Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-  
Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-  
Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie,  
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique,  
M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-  
Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,  
Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard,  
Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude,  
M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel,  
Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques,  
M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël,  
Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François  
M. CAZABONNE Alain à M. BONNIN Jean-Jacques à compter de 10h35  
Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice  
M. CAZABONNE Didier à M. DUCASSOU Dominique  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. BENOIT Jean-Jacques  
M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine à compter de 10h35  
M. GUICHARD Max à M. GALAN Jean-Claude  
M. LABISTE Bernard à M. TURON Jean-Pierre  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h40  
M. ROSSIGNOL Clément à M. CHAUSSET Gérard  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10h10 et à compter  
de 10h45  
Mme DE FRANCOIS Béatrice à Mme TERRAZA Brigitte  
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel  
Mme BONNEFOY Christine à M. DUART Patrick à compter de 11h00  
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. FAYET Véronique  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h10  
M. CAZENAVE Charles à M. LOTHAIRES Pierre  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita à compter de 10h45  
M. DAVID Yohan à Mme COLLET Brigitte à compter de 11h00  
M. DELAUX Stéphan à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre  
M. DOUGADOS Daniel à Mme BOST Christine  
M. DUPOUY Alain à Mme TOUTON Elisabeth  
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime  
Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean  
Mme FOURCADE Paulette à Mme LIMOUZIN Michèle  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10h15  
M. JOANDET Franck à Mme NOEL Marie-Claude  
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck  
M. MILLET Thierry à M. JOUBERT Jacques  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
M. PENEL Gilles à Mme. MELLIER Claude  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine  
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 11h00  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Association Chahuts - Organisation du festival Chahuts du 12 au 15 juin 2013 -  
Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision -  
Autorisation**

Madame CARTRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association Chahuts a été créée en 1992. Cette association a pour ambition de promouvoir les arts de la parole en s'appuyant sur un travail d'accompagnement à la création qui a eu lieu toute l'année (résidences, commandes, compagnonnage).

Du même nom que l'association, le Festival Chahuts, des arts de la parole, fêtera sa 22<sup>ème</sup> édition du 12 au 15 juin 2013. Cette édition aura lieu à Bordeaux, places de Saint-Michel, Camille Julian, Saint Projet, mais aussi dans d'autres communes de l'agglomération comme Pessac, Floirac, Saint-Médard-en-Jalles, Bègles et Eysines.

L'association et le Festival Chahuts se construisent autour de la thématique de la parole : l'écoute, ouverte et bienveillante, la prise de parole assumée ... Un des objectifs premiers de Chahuts est d'utiliser cette parole afin de créer des espace de discussions, de rencontres. Dans cette dynamique, Chahuts propose de mener les projets artistiques en gouvernance partagée avec les populations.

Des projets sont construits tout au long de l'année avec des acteurs de tous horizons et des structures socio-culturelles, médicales, éducative. Actuellement, quatre projets sont menés sur trois années, de 2012 à 2014.

Le festival en lui-même, endroit de rencontres et d'échanges partagés au cœur des préoccupations scéniques contemporaines, se construit dans la continuité des éditions précédentes : expérimentations directe avec les publics comme accompagnements des pratiques amateurs à travers des ateliers de pratiques artistiques, de mise en place d'ateliers participatifs, d'organisation d'espaces de débats formels ou informels, des sorties aux spectacles, choix et discussions.

En juin 2013, le Festival Chahuts s'articule sur des temps donnés :

- Des spectacles,
- Des spectacles issus de collecte des paroles,
- Des expérimentations artistiques,
- La mise en valeur de la pratique amateur,
- Des projets participatifs,
- Des initiatives non artistiques,
- Des moments collectifs.

La participation de la Communauté Urbaine a été prévue dans le contrat de co-développement de la Ville de Bordeaux (fiche action 93)

La Communauté urbaine de Bordeaux soutient financièrement cette édition depuis 2011 à hauteur de 20 000€ et de 25 000€ en 2012. La Communauté urbaine a été sollicitée pour reconduire son soutien financier, soit 25 000€ dans le cadre d'un budget prévisionnel HT de 235 618€ répartis comme suit :

<b>DEPENSES</b>	<b>€ HT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>€ HT</b>
Achats	49 491	Ventes	24 807
Services extérieurs	4 428	Etat/ ACSE	4 000
Autres services extérieurs	70 819	DRAC	26 000
Impôts et taxes	1 692	CR Aquitaine	36 000
Charges de personnel	108 974	CG Gironde	36 400
Dotation aux amortissements	214	CUB	25 000
		Ville de Bordeaux	42 000
		FONJEP	7 164
		Agence de services et de paiement	22 049
		Autres établissements publics	2 198
		Autres	10 000
<b>TOTAL</b>	<b>235 618</b>		<b>235 618</b>

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n°2011/0778 du 25/11/2011 relative à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole »,

**Entendu** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** le festival Chahuts relève de la catégorie « événement métropolitain »,

**DECIDE**

**Article 1** : Il est attribué une subvention de 25 000€ à l'association Chahuts pour l'organisation de la 22<sup>ème</sup> édition du festival Chahuts, les arts de la parole 2013, qui se déroulera du 12 au 15 juin 2013.

**Article 2** : Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est autorisé à signer la convention ci-annexée, relative au règlement de la subvention précitée,

**Article 3** : la dépense relative au règlement de cette subvention sera imputée sur le chapitre 65, article 6574, fonction 33, CRB UA01 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 31 mai 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
11 JUIN 2013

PUBLIÉ LE : 11 JUIN 2013

Mme. FRANÇOISE CARTRON